

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2020

### Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du jeudi 8 octobre 2020
- 2- Modification des statuts du SRPI
- 3- Désignation des délégués de la commission de contrôle
- 4- Désignation des délégués de la CLECT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30

**Présents :** M. Le Maire Didier LAITHIER, Marie-Christine ROBERT, Christine MORIS, François ESPINOSA, Karine KISRANI, Pierre GURTNER, Ludovic NICOT, Catherine ROBIN, Vincent VUILLECARD

**Excusés :** Françoise RETHORE, Didier RETHORE

Pierre GURTNER est nommé secrétaire de séance et en accepte la charge

### 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du jeudi 8 octobre 2020

Absence de remarque de l'ensemble du Conseil Municipal concernant le compte-rendu municipal du jeudi 8 octobre 2020.

***Vote pour à l'unanimité.***

### 2) Modification des statuts du SRPI

À la suite de la dernière séance du Conseil Syndical du SRPI MEREY / MONTROND / VILLERS, Le Président souhaite :

- Modifier la nomination d'un secrétaire au sein du bureau syndical
- Éclaircir l'article 8 des statuts du SRPI concernant le calcul de la contribution financière des communes

Pour rappel, les modifications des statuts du SRPI MEREY / MONTROND / VILLERS sont votés en Conseil Syndical du SRPI et en Conseil Municipal de chaque commune membre.

⇒ Modification du Secrétaire au sein du bureau syndical

À la suite de la relance du service de contrôle de la légalité de la Préfecture, il est rappelé que dans les statuts du SRPI doit être désigné 1 secrétaire.

Il est proposé au vote de demander la modification des statuts : retrait de la désignation d'un secrétaire (le secrétariat de séance deviendra tournant entre les différents membres)

***Vote pour à l'unanimité.***

⇒ Calcul de la participation financière des communes

La contribution financière de chaque commune est fixée sur les bases suivantes :

- 10% au prorata municipal tel qu'elle résulte du dernier recensement ;
- 90 % au prorata du nombre d'enfants domiciliés dans la commune, affecté au coefficient 1 pour les enfants scolarisés en primaire et du coefficient 2 pour les enfants scolarisés en maternelle et préélémentaire pour tous les enfants scolarisés par le SIVU RPI dans ces écoles. Ce qui est pratiqué actuellement.

***Vote pour à l'unanimité.***

### 3) Désignation des délégués de la commission de contrôle

À la suite du renouvellement général des conseils municipaux les 15 mars et 28 juin 2020, il est nécessaire de procéder au renouvellement, pour 3 ans, des commissions communales de contrôle des listes électorales, initialement constituées en 2018, conformément à l'article R.7 du code électoral.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, la commission sera composée de 3 membres, à savoir :

- Un conseiller municipal, pris dans l'ordre du tableau, volontaire (hors maire et adjoints) ; à défaut de volontaire, le conseiller municipal le plus jeune (hors maire et adjoints) sera désigné ;
- Un délégué de l'administration (qui ne doit pas être membre du conseil municipal) ;
- Un délégué du Tribunal Judiciaire (qui ne doit pas être membre du conseil municipal) ;

Pour les délégués, il est recommandé de désigner de nouveaux représentants, pour éviter le renouvellement sans discontinuité des mêmes membres.

Monsieur Le Maire demande s'il y a des volontaires pour être le conseiller municipal au sein de la commission de contrôle.

Mme Catherine ROBIN est volontaire pour être le conseiller municipal au sein de la commission de contrôle.

***Vote pour à l'unanimité.***

Madame Sandra BURDIN est favorable à la proposition pour être la déléguée de l'Administration (Préfet).

***Vote pour à l'unanimité.***

M. Jean-François CHARBONNIER est favorable à la proposition pour être le délégué du Tribunal.

***Vote pour à l'unanimité.***

#### 4) Désignation des représentants de la CLECT

Lors de l'assemblée communautaire du 15 octobre 2020 de la Communauté des Communes Loue Lison, les conseillers communautaires ont voté pour la durée du mandat la composition de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) avec 80 membres répartis de la manière suivante :

- 1 membre pour les communes de moins de 1 000 habitants
- 2 membres pour les communes entre 1 000 et 2 000 habitants
- 4 membres pour les communes de plus de 2 000 habitants

Il convient de voter pour la commune de Merey-sous-Montrond, un représentant titulaire et un suppléant qui siègera au sein de la CLECT.

Monsieur Le Maire demande s'il y a des volontaires pour siéger à la CLECT.

Mme MORIS Christine est volontaire pour être la représentante titulaire au sein de la CLECT

***Vote pour à l'unanimité.***

M. NICOT Ludovic est volontaire pour être le représentant suppléant au sein de la CLECT

***Vote pour à l'unanimité.***

Monsieur le Maire fait un tour de table :

- M. Le Maire informe le conseil municipal que les acquéreurs M. et Mme VIARD de la parcelle n° 10 retirent leur permis de construire et décident de se rétracter pour l'achat de la parcelle, où actuellement le compromis de vente est signé. M. Le Maire va prendre contact avec le Notaire pour étudier le versement d'indemnité éventuelle de la part des acquéreurs à la commune dans le cadre

de cette rétractation. Pour information des frais d'instruction du permis de construire ont été engagés par la commune.

- Il est proposé au conseil municipal de commencer à réfléchir à l'extension du lotissement « Les Mûriers » d'un point de vue technique et délais.
- Pour rappel, une réunion concernant la fusion des communes de Merey-sous-Montrond, Montrond-le-Château, Villers-sous-Montrond était programmée le vendredi 13 novembre avec tous les membres du conseil municipal des différentes communes. Cette réunion n'a pas pu se tenir à la suite des contraintes sanitaires actuelles. Le Maire précise qu'il était contre de faire une réunion à 37 élus.  
La commune de Montrond-le-Château propose de programmer une nouvelle date de réunion en présence uniquement des Maires et des adjoints des différentes communes.  
A la suite des différents échanges, il est retenu à l'unanimité que la réunion doit se dérouler avec l'ensemble des conseillers municipaux. Pour cela il est proposé d'attendre que les conditions sanitaires s'améliorent afin de se réunir à 37 élus. Un retour sera fait dans ce sens aux communes de Montrond-le-Château et Villers-sous-Montrond.
- Mme KISRANI Karine, transmet une demande d'un habitant de la rue des Granges de Cery, concernant la mise en place d'arbustes dans les espaces verts créés lors des travaux de voirie de l'année dernière. Le Maire confirme bien qu'il y aura des arbustes de prévus dans les espaces verts de la rue des Granges de Cery, il reste à définir la période et le type d'essence.
- M. VUILLECARD Vincent indique que la prise d'eau du bas au niveau des réservoirs situés Rue des Marnières est cassée. M. Le Maire indique que la réparation est programmée.
- M. VUILLECARD Vincent indique qu'un point doit être réalisé sur le matériel de l'employé communal et sur ces besoins. M. ESPINOSA François rejoint l'avis de M. VUILLECARD Vincent.  
Il est retenu que M. VUILLECARD Vincent et M. ESPINOSA François programme un rendez-vous avec l'employé communal pour faire un point global sur le matériel et les besoins.
- M. GURTNER Pierre transmet une demande d'une famille du lotissement « Les Mûriers », à savoir si la commune donnait les plaques des numéros de rue aux nouveaux habitants et dans le cas présent aux nouveaux habitants du lotissement « Les Mûriers », afin d'être homogène par rapport au reste du village. Effectivement la commune donne la plaque de numéro de Rue. Mme ROBIN Catherine se charge de faire le point sur les besoins afin de transmettre les plaques aux nouveaux habitants.

Monsieur Le Maire clôt la séance à 21h30

Pierre GURTNER  
Secrétaire de séance



Didier LAITHIER  
Maire de la Commune

